



N° de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **7 décembre 2020**, à **19h30**, à la salle du Bieler située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford, à huis clos. Autorisé par l'arrêté ministériel concernant les séances des conseils municipaux durant la pandémie de la Covid-19.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers

Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc

Siège # 4 M. Daniel Morin

Siège # 5 M. Mathieu Malenfant

Siège # 6 Mme Patricia Hamel

Siège # 2 M. Marc Bédard est absent de cette séance.

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 20h02 et déclare la séance ouverte.

g

ORDRE DU JOUR
7 décembre 2020

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020 ;
5. Rapport des comités;
6. Suivi au procès-verbal :
 - Dépôt budget, 9 décembre 2020
7. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

8. Adoption du calendrier du conseil des séances de conseil pour l'année 2021 ;
9. Dépôt de la démission de la directrice générale et autorisation d'afficher le poste de Directeur Général
10. Autoriser l'affichage d'un poste de secrétaire, temps partiel ;
11. Mandater la firme EXP à faire les plans et devis pour les travaux du Rang 11 ;
12. Demandes d'intervention dans différents cours d'eau ;
13. Avis de motion – Règlement 341-2020 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2021 ;
14. Adoption du projet de règlement 341 2020 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2021 ;
15. Nomination des représentants officiels 2021, bibliothèque ;
16. Correspondance ;
 - aucune
17. Varia ;
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et déposé sur le site internet.

(2020-12-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-12-002)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020

Il est proposé par le conseiller M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

(2020-12-003)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Rapport des comités

- **Comité des loisirs** : Activités de Noël une belle réussite, un grand merci à tous les bénévoles impliqués ;

6. Suivi au procès-verbal :

- **Dépôt budget, 9 décembre 2020** ; Le budget 2021 sera déposé en séance de conseil extraordinaire le 9 décembre 2020, étant donné la situation de la Covid-19, la séance devra être tenue à huis clos.

(2020-12-004)

7. Présentation et adoption des comptes payés et à payer

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer du 7 décembre 2020 et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-12-005)

8. Adoption du calendrier du conseil des séances de conseil pour l'année 2021

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront à la salle municipale située au 80, rue Principale, et qui débuteront à 19H30 :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- 5 janvier 2021 ;
- 1 février 2021 ;
- 1 mars 2021 ; ;
- 6 avril 2021 ;
- 3 mai 2021 ;
- 7 juin 2021 ;
- 5 juillet 2021 ;
- 3 août 2021 ;
- 7 septembre 2021 ;
- 4 octobre 2021 ;
- 15 novembre 2021 ;
- 6 décembre 2021 ;

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-12-006)

9. Dépôt de la démission de la directrice générale et autorisation d'afficher le poste de Directeur Général

ATTENDU QUE la directrice générale, Mme Julie Galarneau, a remis sa démission ;

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU la vacance du poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser la l'affichage du poste de directeur général.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-12-007)

10. Autoriser l'affichage d'un poste de secrétaire, temps partiel

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. François Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'autoriser l'affichage d'un poste de secrétaire à temps partiel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2020-12-008)

11. Mandater la firme EXP à faire les plans et devis pour les travaux du Rang 11

ATTENDU la discussion des membres du conseil ;

ATTENDU QUE des travaux de réfection sont prévus dans le Rang 11 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu de mandater la firme EXP à faire les plans et devis pour les travaux du Rang 11.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-12-009)

12. Demandes d'intervention dans différents cours d'eau

ATTENDU l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016 ;

ATTENDU la problématique de mauvais écoulement de drains souterrains, causant des inondations des terres, causé par l'accumulation de sédiments ;

ATTENDU l'analyse de la demande faite par M. Pierre Michel, la personne désignée par la municipalité de St-Louis-de-Blandford suite à sa visite terrain ;

ATTENDU la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur la branche 7, les cours d'eau de la rue Baril et sur la rue des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de St-Louis-de-Blandford appuient la demande d'intervention et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments ;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartis entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2020-12-010)

13. Avis de motion – Règlement 341-2020 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2021

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller, M. Daniel Morin, qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le projet de Règlement 341-2020 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2021.

(2020-12-011)

14. Adoption du projet de règlement 341-2020 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2021

Règlement numéro 341-2020 fixant Les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2021

Règlement # 341-2020 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2021 ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseil, M. Daniel Morin, à une session du Conseil tenue le 7 décembre 2020 ;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 sur proposition du conseiller, M. Jean François Desrosiers ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller, il est ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford d'adopter le présent règlement comme suit :

1. Taux de taxe foncière

1.1 Que la taxe foncière soit fixée à 0,65 \$ du cent dollar d'évaluation suivant le rôle d'évaluation, et qu'elle soit imposée et prélevée pour l'année 2021 ;

1.2 Que la taxe foncière de sécurité publique soit fixée à 0,193 \$ du cent dollar d'évaluation suivant le rôle d'évaluation, et qu'elle soit imposée et prélevée pour l'année 2021 ;

1.3 Que les taxes et tarifications imposées par le présent règlement deviennent dues et exigibles en un seul versement si le montant total est inférieur à 300 \$;

1.4 Que les taxes et tarifications imposées par le présent règlement dont le montant total est égal ou supérieur à 300 \$ deviennent dues et exigibles en quatre (4 versements égaux répartis comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- selon la loi sur la fiscalité municipale, article 252, la date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier (1er) versement des taxes foncières municipales est le trentième (30e) jour suivant la date d'envoi (expédition) des comptes de taxes ;
- le deuxième (2e) versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date d'envoi (expédition) des comptes de taxes soit 60 jours après le premier versement ;
- le troisième (3e) versement doit être effectué au plus tard le soixantième jour qui suit le deuxième versement ;
- le quatrième (4e) versement doit être effectué au plus tard le soixantième jour qui suit le troisième versement.

2. Tarif de compensation pour service de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques

2.1 Qu'une compensation annuelle de 216,95 \$ pour les résidences habitables à l'année et de 108,47 \$ pour les résidences non habitables à l'année soit imposée et prélevée pour la présente année fiscale pour chaque unité d'habitation ;

2.2 Que l'utilisation pour résidents des zones de camping, au règlement de zonage, soit exclue du présent article.

3. Tarif de compensation pour fibre optique

La compensation annuelle imposée et prélevée pour l'entretien du réseau de fibre optique est de 21,78 \$, et doit dans tous les cas être payée par les propriétaires de chalet, résidence, industries, commerces et toutes résidences construites sur un terrain de camping où le service est disponible.

4. Taux applicable au règlement d'emprunt numéro 250

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par règlement, est le suivant :

Règlement numéro 250 décrétant des travaux de construction pour un centre multifonctionnel : 0,05 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

5. Taux applicable au règlement d'emprunt numéro 276 (réfection de la rue Principale, rang 10 et construction d'une nouvelle rue)

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par règlement, est le suivant :

Règlement numéro 2013-276 décrétant une dépense pour la réfection partielle de la rue Principale et du 10^e rang et la construction d'une nouvelle rue : 0,018 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

6. Taux applicable au règlement d'emprunt numéro 2018-002 (réfection petit ponceau Rang 1)

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par règlement, est le suivant :

Règlement numéro 2018-002 décrétant une dépense pour la réfection d'un petit ponceau dans le Rang 1 : 0,008 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

7. Tarif pour le secteur des Riverains

Tarif pour le secteur des Riverains

7.1 Que sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit ci-après, une taxe spéciale au taux indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette taxe vise à défrayer le coût des infrastructures pour la construction de la rue ;

7.2 Que la compensation à payer pour chaque terrain sera imposée selon le tableau suivant :

# terrain	Façade (m)	Tuyau ø 24" \$ / m (159.1)	Tuyau ø 18" \$ / m (1012.64m)	Coût de la rue \$ / m (1012.64m)	Coût partagés 65\$ tot / terrain	Coût total par terrain (\$)	Coût par année (\$) (15 ans)
1	50.03	3891.			473.63	43 65.60	291.04 \$
2	50.03	3891.			473.63	43 65.60	291.04 \$
4	59.05	4593.				45 93.66	306.24 \$
	45.03		2473.13	2003.75	473.63	49 50.51	330.03 \$
5	94.27		5177.49	4194.83	473.63	98 45.95	656.40 \$
6	24		1318.13	1067.95	473.63	28 59.71	190.65 \$
7	32.95		1809.68	1466.21	473.63	37 49.52	249.97 \$
8	50		2746.10	2224.90	473.63	5 444.63	362.98 \$
9	50		2746.10	2224.90	473.63	5 444.63	362.98 \$
10	35.8		1966.20	1593.03	473.63	4 032.86	268.86 \$



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

# terrain	Façade (m)	Tuyau ø 24" \$ / m (159.1)	Tuyau ø 18" \$ / m (1012.64m)	Coût de la rue \$ / m (1012.64m)	Coût partagés 65\$ tot / terrain	Coût total par terrain (\$)	Coût par année (\$) (15 ans)
11	22		1208.28	978.96	473.63	2 660.87	177.39 \$
12	31.58		1734.43	1405.25	473.63	3 613.31	240.89 \$
13	50		2746.10	2224.90	473.63	5 444.63	362.98 \$
14	42.7		2345.17	1900.07	473.63	4 718.86	314.59 \$
15	41.25		2265.53	1835.54	473.63	4 574.70	304.98 \$
16	64.61		3548.51	2875.02	473.63	6 897.15	459.81 \$
17	34.86		1914.58	1551.20	473.63	3 939.41	262.63 \$
18	22.01		1208.83	979.40	473.63	2 661.86	177.46 \$
20	108.46		5956.83	4826.25	473.63	11 256.72	750.45 \$
21	50		2746.10	2224.90	473.63	5 444.63	362.98 \$
22	105.92		5817.33	4713.23	473.63	11 004.19	733.61 \$

8. Tarif pour le secteur des Mélèzes

8.1 Que sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit ci-après, une taxe spéciale au taux indiqué dans le tableau ci-après, basé sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cette taxe vise à défrayer le coût des infrastructures pour la construction de la rue ;

8.2 Que la compensation à payer pour chaque terrain sera imposée selon le tableau suivant :

Adresse civique	Superficie (mètres carrés)	Coût de la rue (\$ / mètre carré)	Coût total par terrain (\$)	Coût par année (\$) (15 ans)
1	10154.00	0.3601	3 656.48 \$	243.77 \$
2	3033.00	0.3601	1 092.19 \$	72.81 \$
4	7097.00	0.3601	2 555.65 \$	170.38 \$
6	3981.60	0.3601	1 433.78 \$	95.59 \$
8	3981.60	0.3601	1 433.78 \$	95.59 \$
10	5173.60	0.3601	1 863.03 \$	124.20 \$



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

9. Tarif pour le secteur des Pionniers

9.1 Que sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit ci-après, une taxe spéciale au taux indiqué dans le tableau ci-après, basé sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Cette taxe vise à défrayer le coût des infrastructures pour la construction de la rue ;

9.2 Que la compensation à payer pour chaque terrain sera imposée selon le tableau suivant :

No civique	Superficie	% applicable	Montant à payer	Montant sur 15 ans
Vacant	4024.9	5%	9 023.89 \$	601.59 \$
2	4000.1	5%	8 968.29 \$	597.89 \$
5	4018.9	5%	9 010.44 \$	600.70 \$
6	4000	5%	8 968.06 \$	597.87 \$
9	4900.5	6%	10 987.00 \$	732.47 \$
10	3154.9	4%	7 073.33 \$	471.56 \$
13	4001.1	5%	8 970.53 \$	598.04 \$
14	3154.5	4%	7 072.44 \$	471.50 \$
18	4964.9	6%	11 131.38 \$	742.09 \$
20	4000	5%	8 968.06 \$	597.87 \$
21	4409.5	6%	9 886.17 \$	659.08 \$
22	3790.8	5%	8 499.03 \$	566.6 \$
23	4032.7	5%	9 041.38 \$	602.76 \$
25	4011.1	5%	8 992.95 \$	599.53 \$
31	3324.7	4%	7 454.03 \$	496.94 \$
35	3303.4	4%	7 406.27 \$	493.75 \$
39	3028.9	4%	6 790.84 \$	452.72 \$
43	4002.1	5%	8 972.77 \$	598.18 \$
Vacant	4000.2	5%	8 968.51 \$	597.90 \$
Vacant	5468.4	7%	12 260.24 \$	817.35 \$

10. Taux applicable au règlement numéro 302-2016 (Entretiens UV)

Le taux applicable pour le règlement numéro 302-2016 décrétant l'entretien UV sont taxés sur le compte de taxes annuel de l'immeuble selon les montants facturés.

11. Taux applicable au règlement d'emprunt numéro 2018-001 (Consolidation)

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par règlement, est le suivant :

Règlement numéro 2018-001 décrétant une dépense pour le règlement d'emprunt pour la consolidation : 0,015 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

12. Taux applicable au règlement d'emprunt numéro 2019-001 Réfection du gros ponceau Rang 1

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par règlement, est le suivant :

Règlement numéro 2019-001 décrétant une dépense du règlement d'emprunt pour la réfection du gros ponceau dans le Rang 1 : 0,019 \$ du 100,00 \$ d'évaluation.

13. Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible, sauf dans le cas du 1^{er} versement, suivant la Loi.

14. Autres prescriptions

Toutes les taxes complémentaires découlant d'une modification du rôle d'évaluation sont également assujetties aux articles ci-haut mentionnés.

15. Frais d'administration

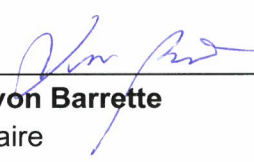
Des frais d'administration de 50,00 \$ sont exigés pour tout chèque ou d'un ordre de paiement remis à la Municipalité dont le paiement est refusé, sauf dans le cas d'un décès.

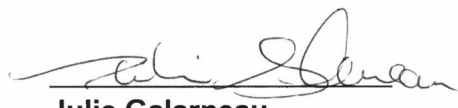
16. Envoi des reçus de taxes

Les reçus de taxes pour les paiements en espèces seront remis en personne. Pour les autres modes de paiements, ils seront expédiés seulement sur demande du débiteur.

17. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Yvon Barrette
Maire


Julie Galarneau
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

(2020-12-012)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

15. Nomination des représentants officiels 2021, bibliothèque

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu de nommer Mme Patricia Hamel et M. Jean-François Desrosiers à titre de représentant officiel pour 2021 au comité de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. Correspondance

- Aucune.

16. Varia

- Aucun.

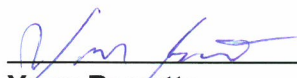
17. Période de questions

Les citoyens ont été invités à poser leurs questions via une adresse courriel.

18. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, de lever l'assemblée à **20 heures et 16 minutes**.


Yvon Barrette
Maire


Julie Galarneau
Directrice générale

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Hydro-Qc	éclairage public et bureau municipal	1 542,90 \$
Sogetel	téléphone, télé, internet	463,58 \$
Sonic	huile à chauffage	320,94 \$
		1 331,14 \$
Total des dépenses autorisées:		3 658,56 \$
SALAIRES BRUTS PAYÉS EN NOVEMBRE 2020		
Employés		10 453,76 \$
Élus municipaux		3 254,85 \$
TOTAL DES SALAIRES EN NOVEMBRE 2020		13 708,61 \$
DÉPENSES AUTORISÉES PAR RÉOLUTION DES MOIS PRÉCÉDENTS PAR LE PRÉSENT CONSEIL		
Partage St-Eusebe	paniers de noel	2 000,00 \$
Lucie Crête	cadeaux de noel / noel des enfants	1 331,14 \$
Service entretien Béadard	service ménager	1 534,92 \$
Entreprise R.M Pépin	déneigement / niveleuse	58 287,52 \$
Total des dépenses autorisées par résolution:		63 153,58 \$
DÉPENSES APPROUVÉES PAR LE CONSEIL DU 7 DECEMBRE 2020		
Home Hardware	lumières noel	150,21 \$
Buropro citation inc.	photocopie couleur /noir&blanc	853,65 \$
Excavation Denis Demers	travaux Rues mélèzes / pionniers	655,00 \$
Infotech	commande compte taxes	508,76 \$
Gesterra	Traitement boues de fosses/ traitements des matières sept.	21 912,99 \$
Pierre Michel	Paniers noel + cadeaux fête de noel	808,47 \$
Régie Intercommunale Incentraide	Quote prt décembre 2020	13 102,55 \$
Tommy Desruisseaux	Déneigement + travaux manuel	300,00 \$
Gagné Lucie	remboursement carte gym 2x	50,00 \$
DHC Avocats	Services rendus	3 632,00 \$
Centre Rénovation Daveluyville	Outils - piste cyclable	188,57 \$
VISA	essences, piblipostage, noel	1 140,54 \$
Ju Houle	palette asphalte froide	385,17 \$
Yvon Rou entr. Électricien inc.	pièces luminaire aréna	209,68 \$
FQM	Adhésion municipal	1 284,66 \$
CIC	vente interact	51,97 \$
LCR inc.	sel adousseur 18 kilos	200,05 \$
Trappeurs experts	castors	1 224,48 \$
Bionest	traitement UV	2 983,05 \$
Laurentide ressources	collecte de peinture usagée	7,94 \$
Remorquage	récupération animaux morts	166,71 \$
Fitness entrepot	2e tapis roulant	3 851,65 \$
Extermination abat	traitement guêpes année 2021	402,41 \$
Machinerie Serge Lemay	Réparation zamboni	379,31 \$
Peinture expert	peinture finition	143,46 \$
Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:		54 593,28 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 7 DECEMBRE 2020:		135 114,03 \$



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Julie Galarneau
Directrice générale